

PROJET DE BOUTIQUE DE PRODUITS LOCAUX DU PLATEAU DE LA LEYSSE



Lors de 7 weekends estivaux, vous avez peut-être été "sondé" par Noémie ROSSET-LANCHET et Rodolphe POITOU qui avaient en charge de recueillir les avis et les idées des habitants et des touristes sur le projet de création d'une boutique.

250 personnes ont eu la gentillesse de répondre (2/3 de touristes et 1/3 d'habitants)

Seul 5% des personnes ne sont pas intéressées par une boutique. Les produits alimentaires locaux sont plébiscités (86%), fromages, bières artisanales, vin, salaisons, cartes de rando... les produits de 1^{ère} nécessité sont également attendus (**pain, journal**) mais dans une moindre mesure et surtout par les résidents réguliers (61%). Les "souvenirs" ne sont pas souhaités (70% de refus) La **période d'ouverture souhaitée est l'été (62%)** corrélé avec le % de sondés "touristes" - pour le reste 22% des sondés espèrent 1 ouverture toute l'année, tous les jours ce qui semble peu raisonnable pour une commune de 321 habitants éclatée en 14 hameaux !

Ce sondage nous permet de passer maintenant aux étapes suivantes : recherches de financements, élaboration d'un réseau de producteurs, travaux, recherche d'une épicière...

Merci à Noémie et Rodolphe pour ce bon travail !

ENTRETIEN DES RUISSEAUX

Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, réglementairement, d'en assurer un entretien régulier.

Travaux ne nécessitant aucune déclaration ni autorisation : entretien régulier, c'est à dire un entretien qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. Ce type d'entretien doit être réalisé par le propriétaire riverain.

Travaux soumis à la police de l'eau :

Tous travaux d'extraction de sédiments non réalisés par le riverain ou bien non réalisés dans le cadre d'un entretien régulier.

Dans ce cas, l'auteur des travaux est soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation selon le volume de sédiments extrait et selon la concentration en métaux lourds de ces sédiments.



L'ASsociation pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) a réalisé un diagnostic des dépenses énergétiques de notre commune.

Actuellement, 80% du budget énergie est consacré au chauffage et 20% à l'éclairage. Sur ce budget, le fioul représente 56%, l'électricité 36% et les granulés 8%.

Cette étude nous donne un point de départ intéressant pour réfléchir à une consommation à la fois plus responsable vis à vis de l'environnement et plus économique.

Ainsi, des mesures concrètes sont en cours d'élaboration par l'équipe municipale. Quelques exemples : couper l'éclairage public la nuit dans les hameaux ayant le plus grand nombre de lampes (Monthoux / La Guillère, Morion), pose d'un radiateur électrique à radian avec programmateur dans la salle de réunion salle polyvalente (en remplacement du "grille-pain"). Poser des compteurs de consommation (30€) sur les chaudières mairie et salle polyvalente. Mener une campagne de mesure des températures mairie, salles de classe sur 1 semaine (jour/nuit et semaine/WE) ...



GILBERT ET BENJAMIN CAILLET

Au hameau de Nécuidet, leurs productions sont diverses : vaches allaitantes, sapins de Noël et vins (Roussette de Savoie, Apremont, Abymes, rosé, Gamay et Mondeuse). Les sapins de Noël sont vendus directement à la ferme, ainsi que sur les marchés de Chambéry et d'Aix-les-bains. Le vin est commercialisé à la ferme.

Renseignements : 06 32 64 79 95 / 06 83 21 50 81
benjamin-caillet@hotmail.fr

ERRATUM

Coordonnées de l'exploitation **Christelle et Alain CAILLET** à Nécuidet (vins, miel et sapins de Noël) :
04 79 70 62 80 / 06 70 24 69 60 / 06 61 18 88 72
alaincaillet@wanadoo.fr
christelle.caillet214@orange.fr



Reconnaissez-vous quelqu'un ? De quelle année scolaire s'agit-il ?

LES ECRESSIS PRESENTES ACTUELLEMENT DANS LE LAC DE LA THUILE sont américaines, donc exotiques et envahissantes. Elles ne sont pas protégées, au contraire, il est même interdit de les relâcher dans le milieu naturel, car elles concurrencent les espèces autochtones comme l'écrevisse à pattes blanches qui était présente avant, non seulement dans le lac, mais aussi dans tous les ruisseaux.

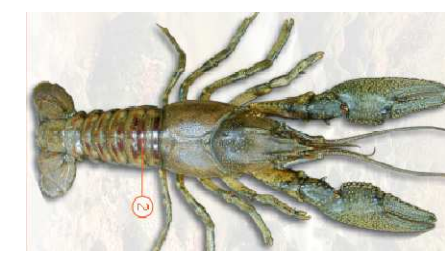
Aujourd'hui, elles ont complètement disparu du bassin supérieur de la Leysse, et ont donc peu de chance de revenir toutes seules.

Les américaines ont été introduites dans les années 40 par les propriétaires, quand celles à pattes blanches avaient disparu du lac suite à une maladie. On ne peut plus dire que les écrevisses américaines concurrencent celles à pattes blanches mais elles compromettent toute tentative de réintroduction car elles sont porteuses de maladies auxquelles les écrevisses à pattes blanches sont très sensibles. Si l'on en pêche on ne doit pas les relâcher, mais les détruire !

Merci à Marc PIENNE pour ses précieux conseils, chaque fois que nous en avons besoin. Son aide est précieuse.



Pattes blanches
(la face interne des pinces est blanche)



Américaines
(taches rougeâtres sur l'abdomen)